

MARSANNAY-LA-CÔTE

Extinction partielle de l'éclairage public à partir du 4 juillet

Lors du dernier conseil municipal, les élus de Marsannay-la-Côte, ont voté à l'unanimité pour l'extinction partielle de l'éclairage public de la commune pendant la nuit. La mesure entrera en vigueur à partir du 4 juillet entre 00 h 30 et 5 h 30.

C'est une idée proposée par le conseil municipal jeunes (CMJ) qui a été soumise au vote lundi 27 juin, lors du conseil municipal de Marsannay-la-Côte. Les élus ont accepté à l'unanimité la proposition d'éteindre partiellement l'éclairage public de la commune pendant la nuit. La mesure prendra effet à compter du 4 juillet, entre 00 h 30 et 5 h 30. Ces heures ont été conseillées par les membres du CMJ car elles coïncident avec le dernier et le premier bus qui circulent à Marsannay.

Dans toute la commune
À la question "Quels quartiers sont visés ?", la réponse



L'éclairage public à Marsannay-la-Côte sera bientôt interrompu toutes les nuits. Photo LBP/A. B.

du premier édile est simple : « Toute la commune sera concernée par l'extinction partielle, y compris la route de Beaune », explique Jean-Michel Verpillot. Une réflexion sera cependant menée concernant le maintien

de l'éclairage autour de la maison de Marsannay-la-Côte, qui pourrait être utile lors de certaines manifestations.

« On va lancer cette expérience à partir du 4 juillet, mais je pense que ça va dans le bon sens », ajoute le maire,

qui rappelle la volonté de la municipalité « d'initier des actions en faveur de l'environnement ».

« Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action devrait contribuer à la préserva-

tion de l'environnement en limitant les gaz à effet de serre et en luttant contre les nuisances lumineuses », explique Corinne Piombino, adjointe à l'environnement et au développement durable.

La mesure a également été bien accueillie par l'opposition : « C'est bien, il faut rentrer réellement dans la transition écologique », note Nathalie Gay, du groupe "Marsannay-la-Côte, un territoire réuni, dynamique".

Actuellement, Corinne Piombino souligne que six communes de la Métropole ont déjà fait cette démarche*. La Métropole a d'ailleurs confirmé la faisabilité de l'extinction partielle de l'éclairage public à Marsannay-la-Côte. Et le maire Jean-Michel Verpillot espère, pour sa part, que d'autres municipalités s'engageront dans cette action.

Amélie BRENON (CLP)

*Il s'agit de Bressy-sur-Tille, Fenay, Flavignerot, Hauteville, Ahuy, Magny-sur-Tille et Neuilly-Crimolois.